

Envoyé en préfecture le 25/11/2024
 Reçu en préfecture le 25/11/2024
 Publié le 26/11/24
 ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 22 novembre 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	24	
DATE DE LA CONVOCATION			
15 novembre 2024			
DATE D’AFFICHAGE			
15 novembre 2024			

Étaient présents
 Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations
 Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
 M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU
 Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
 Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

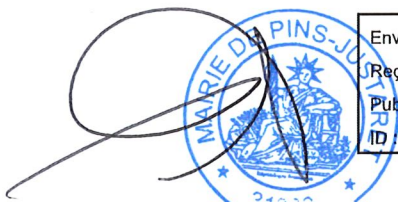
Absents
 M. PIRIOU
 M. PERON
 M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-06-08

Education Nationale – Convention NEFLE Élémentaire Jean Jaurès – Rapporteur Audrey TARDIEU

Le Groupe scolaire Jean Jaurès a participé l’an dernier à la Concertation Nationale pour la Refondation de l’Ecole et les deux écoles (Maternelle et Élémentaire) ont déposé des projets pédagogiques dans le cadre du programme Notre Ecole, Faisons Là Ensemble (NEFLE).



Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le 26/11/24
ID : 031-213104219-20241122-DEL2024_06_08-DE

A l'issue d'une commission d'examen, le Fonds d'Initiative Pédagogiques (FIP) a attribué des crédits d'investissement pour le projet de l'Elémentaire d'un montant de 10 000 € dont l'objet principal sera d'équiper une salle calme.

Le Groupe Scolaire n'étant pas une personne morale, il ne peut porter les fonds directement et a sollicité la Commune pour cela. La Commune portera les dépenses en application du projet de l'école Maternelle et encaissera la subvention pour le compte de l'école. Le projet sera équilibré sans participation communale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser le Maire à signer le projet de convention avec l'Etat relatif au portage de cette enveloppe d'investissement sachant que les crédits suffisants sont ouverts au budget de la Commune en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour),

APPROUVE le projet de convention avec l'Etat relatif au portage de l'enveloppe d'investissement de 10 000 € pour l'école Elémentaire Jean Jaurès dans le cadre du projet Notre Ecole Faisons La Ensemble.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré à Pins Justaret, le 22 novembre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

